

Le secteur de télécommunications n'a cessé de connaître des mutations continues et notamment une évolution des technologies qui a conduit à une diversification de services et d'applications à haut débit se détachant du segment des télécommunications 'traditionnelles'. A ce titre, les réseaux de prochaine génération instaurent un nouveau concept basé sur la séparation entre les couches transport, contrôle et applications et la dissolution des barrières entre les réseaux filaires et les réseaux sans fils, les services fixes et les services mobiles, et ce afin de pouvoir offrir un accès large bande multiservice indépendamment du support emprunté ou de la technologie utilisée.

Ces réseaux répondent, certes au principe de la Neutralité technologique mais adoptent aussi le concept de la Convergence entre le monde des Télécommunications, de l'Audiovisuel et de l'Informatique.

Face à ces nouvelles données, les régulateurs se voient jouer un rôle de plus en plus complexe. A cet effet, cette contribution a pour but de présenter l'expérience du régulateur marocain en termes de prise en compte de la convergence dans le processus d'attribution des licences dites de nouvelles générations récemment conduit avec succès au Maroc. Ce processus sera présenté dans ses principales phases :

- Amélioration de l'environnement juridique ;
- Consécration du principe de Neutralité Technologique par notamment la mise à disposition d'une large gamme de fréquences ;
- Etude du marché marocain ;
- Mise à niveau et visibilité sur les principaux leviers de régulation.